

X

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES COLONIES

POUR L'EXERCICE 1922

(DÉPENSES MÉTROPOLITAINES)

X

BEGROOTING

VAN HET

MINISTERIE VAN KOLONIËN

VOOR HET DIENSTJAAR 1922

(UITGAVEN VAN HET MOEDERLAND)

PROJET DE LOI.

ALBERT,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Colonies et de Notre Premier Ministre, Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre Nom aux Chambres législatives par Notre Premier Ministre, Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget métropolitain du Ministère des Colonies pour l'exercice 1922 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de quatre millions quatre cent trente-deux mille cinq cent soixante-neuf francs. . fr. 4,432,569

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de vingt-cinq mille francs fr. 25,000

Soit ensemble à la somme de quatre millions quatre cent cinquante-sept mille cinq cent soixante-neuf francs. fr. 4,457,569

WETSONTWERP.

ALBERT,

KONING DER BELGEN.

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Koloniën en Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen Naam door Onzen Eersten Minister, Minister van Financiën, aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Moederland betreffende het Ministerie van Koloniën voor het dienstjaar 1922 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van vier millioen vier honderd twee en dertig duizend vijf honderd negen en zestig frank. 4,432,569

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van vijf en twintig duizend frank fr. 25,000

Te zamen op de som van vier millioen vier honderd zeven en vijftig duizend vijf honderd negen en zestig frank fr. 4,457,569

conformément au tableau ci-annexé.

overeenkomstig de hierbijgevoegde tabel.

Donné à Bruxelles, le 7 janvier
1922.

Gegeven te Brussel, den 7ⁿ Januari
1922.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Colonies,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Koloniën.

LOUIS FRANCK.

*Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,*

*De Eerste Minister,
Minister van Financiën,*

G. THEUNIS.

**BUDGET DU MINISTÈRE DES COLONIES (DÉP. MÉTROPOLITAINES)
POUR L'EXERCICE 1922.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre fr. 35,000 » b) Frais de représentation 9,000 »	44,000 »
2	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'Administration centrale.	2,688,540 »
3	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	25,000 »
4	Travaux extraordinaires autorisés au préalable par le Ministre	25,000 »
5	Matériel. Entretien des bureaux Mobilier. Bibliothèque. Travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel. Frais de télégrammes	480,000 »
6	Publication du <i>Bulletin officiel</i>	80,000 »
7	Subventions diverses à des congrès, associations et sociétés scientifiques. Participation dans les frais de Bureaux internationaux	133,324 »
8	Premier terme des pensions. (<i>Credit non limitatif.</i>)	7,000 »
9	Secours à accorder à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles désignées ci-avant	5,000 »
10	Abonnement de l'avocat du Département. Honoraires d'avocats et d'avoués. Frais de procédure, déboursés, amendes, etc.	18,000 »
11	Dépenses imprévues non libellées au Budget	2,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN KOLONIËN (UITG. VAN HET MOEDERL.)
VOOR HET DIENSTJAAR 1922.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN. EERSTE HOOFDSTUK. HOOFDBEHEER.	
	a) Jaarwedde van den Minister	1
	b) Kosten van verton.	1
	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren die aan het Hoofdbeheer zijn werkzaam gesteld.	2
	Reis- en verblijfskosten en zendingen naar het buitenland	3
	Buitengewone door den Minister voorafgaandelijk toegelaten werken	4
	Materieël. Onderhoud der bureelen. Meubelen. Bibliotheek. Werken van onderhoud en inrichting van het ministerieel hotel. Kosten van telegrammen.	5
3,477,864 »	Uitgave van het <i>Ambtelijk Blad</i>	6
	Verscheidene toelagen voor congressen, vereenigingen en wetenschappelijke genootschappen. Bijdrage in de kosten van Internationale Bureelen.	7
	Eerste termijn der pensioenen. (<i>Onbepaald krediet</i>)	8
	Te verleenen hulp aan voormalige ambtenaren, beambten of loontrekkende agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren en die in ongelukkige omstandigheden verkeeren. — Hulp gelden bij uitzondering te verleenen aan personen die niet onder de bovengenoemde kunnen gerangschikt worden.	9
	Abonnement van den advocaat van het Departement. Honoraria aan advocaten en pleitbezorgers. Proceskosten, uitgaven, boeten, enz.	10
	[Onvoorziene uitgaven niet vermeld in de Begrooting	11

BUDGET DU MIN. DES COLONIES (DÉP. MÉTROPOLITAINES) (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE II.		
MUSÉE DU CONGO BELGE ET LABORATOIRE DE RECHERCHES CHIMIQUES ET ONILOGIQUES A TERVUEREN.		
12	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service du Musée du Congo belge et du Laboratoire de Recherches chimiques et onialogiques à Tervueren. Indemnités des membres des Commissions de surveillance et de géodésie et des savants appelés au Musée	371,500 »
13	Frais de route et de séjour du personnel du Musée et du Laboratoire de Recherches, des membres des Commissions et des savants appelés au Musée. — Missions à l'étranger	7,500 »
14	Travaux extraordinaires autorisés au préalable par le Ministre	2,000 »
15	Matériel en général et mobilier du Musée et du Laboratoire de recherches. Entretien des locaux. Bibliothèque. Fournitures de bureau. Frais de télégrammes et de correspondances. Achat de collections et d'œuvres d'art. Entretien et transport des collections scientifiques Laboratoire. Photographies	236,600 »
16	Annales et publications du Musée de Tervueren	20,000 »
CHAPITRE III.		
ÉCOLES COLONIALES.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service des Écoles coloniales de Bruxelles et d'Anvers	86,700 »
18	Matériel en général et mobilier de l'École coloniale de Bruxelles. Fournitures de bureau et matériel classique. Frais de télégrammes et de correspondances. Bibliothèque.	20,700 »
CHAPITRE IV.		
ÉCOLE DE MÉDECINE TROPICALE.		
19	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service	83,400 »
20	Matériel en général et mobilier de l'École de médecine tropicale. Entretien des locaux. Bibliothèque. Laboratoire. Fournitures de bureau et matériel classique. Frais de télégrammes et de correspondances	25,000 »

BEGR. VAN HET MIN. VAN KOLONIËN (UITG. VAN HET MOEDERL.) (VERV.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
HOOFDSTUK II.		
MUSEUM VAN BELGISCH-CONGO EN LABORATORIUM VOOR SCHEI- EN HANDELSKUNDIGE OPZOEKINGEN TE TERVUEREN.		
637,600 »	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden van het Museum van Belgisch-Congo en van het Laboratorium voor schei- en handelskundige opzoekingen te Tervueren. Vergoedingen der leden van de Commissies van toezicht en van aardkunde en van de geleerden naar het Museum geroepen.	12
	Reis- en verblijfskosten van het personeel van het Museum en van het Laboratorium voor opzoekingen, van de leden der Commissies en van de geleerden naar het Museum geroepen. — Zendingen in den vreemde.	13
	Buitengewone door den Minister voorafgaandelijk toegelaten werken.	14
	Materieël in 't algemeen en meubelen van het Museum en van het Laboratorium voor opzoekingen. Onderhoud der lokalen. Boekerij. Kantoorbehoefden. Kosten voor telegrammen en briefwisseling. Aankoop van verzamelingen en kunstwerken. Onderhoud en vervoer der wetenschappelijke verzamelingen. Laboratorium. Fotografien.	15
HOOFDSTUK III.		
KOLONIALE SCHOLEN.		
107,400 »	Jaarwedden en vergoedingen van de ambtenaren, beambten en bedienden van de Koloniale Scholen van Brussel en van Antwerpen.	16
	Materieël in 't algemeen en meubelen der Koloniale School van Brussel. Kantoorbehoefden en schoolmaterieel. Kosten voor telegrammen en briefwisseling. Boekerij.	17
HOOFDSTUK IV.		
SCHOOL VOOR TROPISCHE GENEESKUNDE.		
108,400 »	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden	18
	Materieël in 't algemeen en meubelen der School voor tropische geneeskunde. Onderhoud der lokalen. Boekerij. Laboratorium. Kantoorbehoefden en schoolmaterieel. Kosten voor telegrammen en briefwisseling.	19

BUDGET DU MIN. DES COLONIES (DEP. MÉTROPOLITAINES) (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE V.		
JARDIN COLONIAL DE LAEKEN.		
21	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service	68,800 »
22	Matériel en général et mobilier du Jardin colonial de Laeken. Entretien des serres, bâtiments, jardins et collections botaniques. Fournitures de bureau. Frais de télégrammes et de correspondances. Transport.	35,505 »
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
DEUXIÈME SECTION.		
DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
 CHAPITRE VI.		
23	Musée du Congo belge à Tervueren : acquisition d'objets mobiliers destinés à l'installation des collections économiques. Frais divers se rapportant à cette installation	25,000 »
	TOTAL du Budget du Ministère des Colonies. (Dépenses métropolitaines.) fr.	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 7 janvier 1922.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Colonies,
LOUIS FRANCK.

Le Premier Ministre,
Ministre des Finances,
G. THEUNIS.

BEGR. VAN HET MIN. VAN KOLONIËN (UITG. VAN HET MOEDERL.) (VERV.).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
101,305 »	HOOFDSTUK V. KOLONIALE TUIN VAN LAEKEN. Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden Materieel in 't algemeen en meubelen van den Kolonialen Tuin van Laeken. Onderhoud der serres, gebouwen, tuinen en plantkundige verzamelingen. Kantoorbehoeften. Kosten voor telegrammen en briefwisseling. Vervoer.	21 22
4,432,569 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
25,000 »	TWEEDE SECTIE. UITZONDERLIJKE UITGAVEN. <hr style="width: 10%; margin: auto;"/> HOOFDSTUK VI. Museum van Belgisch Congo te Tervueren : aankoop van meubelen bestemd voor het aanleggen der economische verzamelingen. Verscheidene kosten betreffende dit aanleggen.	23
4,457,569 »	TOTAAL van de Begrooting van het Minist. van Koloniën. (Uitgaven van het Moederland)	

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden
aan Ons besluit van 7 Januari 1922.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Koloniën,
LOUIS FRANCK.
De Eerste Minister,
Minister van Financiën,
G. THEUNIS.

(10)

X

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DES COLONIES

POUR L'EXERCICE 1922

(DÉPENSES MÉTROPOLITAINES)

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																									
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																											
CHAPITRE PREMIER.																																																																																											
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																											
1	a.	Traitement du Ministre	fr. 55,000	»																																																																																							
	b.	Frais de représentation	9,000	»																																																																																							
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements et indemnités des fonctionnaires détachés à l'administration centrale :																																																																																											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 20%; text-align: center;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">a.</td> <td>Secrétaire général</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">26,900</td> <td style="text-align: right;">26,900</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Conseiller juridique</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">25,000</td> <td style="text-align: right;">25,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Cabinet du Ministre</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: right;">3,600 à 12,000</td> <td style="text-align: right;">(1) 40,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Directeurs généraux</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: right;">19,000 à 25,000</td> <td style="text-align: right;">171,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Directeurs</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: right;">15,000 à 20,000</td> <td style="text-align: right;">146,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Sous-directeurs</td> <td style="text-align: center;">20</td> <td style="text-align: right;">11,500 à 15,400</td> <td style="text-align: right;">260,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Cadre technique (Ingénieurs principaux)</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: right;">11,500 à 15,400</td> <td style="text-align: right;">48,100</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">32</td> <td style="text-align: right;">9,500 à 13,400</td> <td style="text-align: right;">331,600</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Sous-chefs de bureau</td> <td style="text-align: center;">39</td> <td style="text-align: right;">8,000 à 11,000</td> <td style="text-align: right;">322,370</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Commis-rédacteurs, dessinateurs et traducteurs</td> <td style="text-align: center;">71</td> <td style="text-align: right;">4,100 à 9,300</td> <td style="text-align: right;">503,300</td> </tr> <tr> <td rowspan="2" style="text-align: center; vertical-align: middle;">2</td> <td></td> <td>Concierges, huissiers, feutiers, magasiniers et nettoyeuses</td> <td style="text-align: center;">60</td> <td style="text-align: right;">1,500 à 7,400</td> <td style="text-align: right;">256,340</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Personnel à l'essai ou à titre temporaire : <div style="display: inline-block; vertical-align: middle; margin-left: 10px;"> <table style="border: none;"> <tr> <td style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">{</td> <td>commis et dactylographes</td> <td style="text-align: center;">variable</td> <td style="text-align: center;">variable</td> <td style="text-align: right;">86,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>huissiers et nettoyeuses</td> <td style="text-align: center;">id.</td> <td style="text-align: right;">1,500 à 3,200</td> <td style="text-align: right;">23,630</td> </tr> </table> </div> </td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Fonctionnaire hors cadre</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">10,900</td> <td style="text-align: right;">10,900</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: center;">249</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	a.	Secrétaire général	1	26,900	26,900		Conseiller juridique	1	25,000	25,000		Cabinet du Ministre	3	3,600 à 12,000	(1) 40,000		Directeurs généraux	8	19,000 à 25,000	171,000		Directeurs	9	15,000 à 20,000	146,000		Sous-directeurs	20	11,500 à 15,400	260,200		Cadre technique (Ingénieurs principaux)	4	11,500 à 15,400	48,100		Chefs de bureau	32	9,500 à 13,400	331,600		Sous-chefs de bureau	39	8,000 à 11,000	322,370		Commis-rédacteurs, dessinateurs et traducteurs	71	4,100 à 9,300	503,300	2		Concierges, huissiers, feutiers, magasiniers et nettoyeuses	60	1,500 à 7,400	256,340		Personnel à l'essai ou à titre temporaire : <div style="display: inline-block; vertical-align: middle; margin-left: 10px;"> <table style="border: none;"> <tr> <td style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">{</td> <td>commis et dactylographes</td> <td style="text-align: center;">variable</td> <td style="text-align: center;">variable</td> <td style="text-align: right;">86,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>huissiers et nettoyeuses</td> <td style="text-align: center;">id.</td> <td style="text-align: right;">1,500 à 3,200</td> <td style="text-align: right;">23,630</td> </tr> </table> </div>	{	commis et dactylographes	variable	variable	86,000		huissiers et nettoyeuses	id.	1,500 à 3,200	23,630						Fonctionnaire hors cadre	1	10,900	10,900			TOTAL	249		
	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																																																																																								
a.	Secrétaire général	1	26,900	26,900																																																																																							
	Conseiller juridique	1	25,000	25,000																																																																																							
	Cabinet du Ministre	3	3,600 à 12,000	(1) 40,000																																																																																							
	Directeurs généraux	8	19,000 à 25,000	171,000																																																																																							
	Directeurs	9	15,000 à 20,000	146,000																																																																																							
	Sous-directeurs	20	11,500 à 15,400	260,200																																																																																							
	Cadre technique (Ingénieurs principaux)	4	11,500 à 15,400	48,100																																																																																							
	Chefs de bureau	32	9,500 à 13,400	331,600																																																																																							
	Sous-chefs de bureau	39	8,000 à 11,000	322,370																																																																																							
	Commis-rédacteurs, dessinateurs et traducteurs	71	4,100 à 9,300	503,300																																																																																							
2		Concierges, huissiers, feutiers, magasiniers et nettoyeuses	60	1,500 à 7,400	256,340																																																																																						
		Personnel à l'essai ou à titre temporaire : <div style="display: inline-block; vertical-align: middle; margin-left: 10px;"> <table style="border: none;"> <tr> <td style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">{</td> <td>commis et dactylographes</td> <td style="text-align: center;">variable</td> <td style="text-align: center;">variable</td> <td style="text-align: right;">86,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>huissiers et nettoyeuses</td> <td style="text-align: center;">id.</td> <td style="text-align: right;">1,500 à 3,200</td> <td style="text-align: right;">23,630</td> </tr> </table> </div>	{	commis et dactylographes	variable	variable	86,000		huissiers et nettoyeuses	id.	1,500 à 3,200	23,630																																																																															
{	commis et dactylographes	variable	variable	86,000																																																																																							
	huissiers et nettoyeuses	id.	1,500 à 3,200	23,630																																																																																							
		Fonctionnaire hors cadre	1	10,900	10,900																																																																																						
		TOTAL	249																																																																																								
	b.	Indemnités fixes à des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale — Indemnités et jetons de présence aux membres des commissions ressortissant de l'Administration centrale		8,500																																																																																							
	c.	Augmentations de traitement, promotions, régularisations. — Frais de dernière maladie et de funérailles — Secours exceptionnels à des agents de l'Administration centrale		82,000																																																																																							
	d.	Indemnités de résidence et familiale		202,200																																																																																							
	e.	Traitements et indemnités du personnel en disponibilité par application des articles 50 à 40 du règlement organique de l'Administration centrale		144,500																																																																																							
				TOTAL fr.	2,688,540																																																																																						
A REPORTER fr.																																																																																											

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		Augmentation.	Diminution.	
44,000 »	44,000 »	»	»	
2,688,540 »	2,522,270 ⁽²⁾ »	166,270 »	»	<p>(1) Y compris les indemnités spéciales du personnel attaché au Cabinet du Ministre.</p> <p>(2) Déduction faite du crédit de 48,000 francs, reporté à l'article 4, pour travaux extraordinaires. Ce crédit figurait sous le littéra d de l'article 2 en 1921.</p> <p>ART. 2. — Augmentation résultant :</p> <p>1° de l'application des dispositions des arrêtés royaux des 17 et 23 mars 1921, fixant les traitements et indemnités du personnel en disponibilité et portant unification des traitements des fonctionnaires et employés des administrations centrales des départements ministériels;</p> <p>2° de l'imputation à charge de cet article des secours à allouer pour frais de dernière maladie et de funérailles.</p> <p>Cet article supportera les traitements et indemnités à charge du budget belge des fonctionnaires et agents de l'administration centrale en mission d'études ou d'inspection au Congo, conformément aux articles 7 et 48 de l'arrêté royal du 28 juillet 1914.</p>
2,732,540 »	2,566,270 »	166,270 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . . fr.
3	»	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	
4	»	Travaux extraordinaires autorisés au préalable par le Ministre	
	a.	Matériel. Entretien des bureaux. Mobilier. Travaux d'entretien et d'aménagement de l'hôtel ministériel. Frais de télégrammes :	
		Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, registres, papiers, livres, reliures, abonnements à des journaux et autres publications, frais de transport de matériel, ports de lettres, téléphones, menus frais. Frais d'entretien de l'automobile mise à la disposition du Ministre. Entretien des bureaux et de l'hôtel ministériel. — Achat et entretien de meubles. Chauffage et éclairage des bureaux et de l'hôtel fr.	335,000 »
	b.	Bibliothèque	20,000 »
	c.	Frais de télégrammes (y compris ceux envoyés au Congo). Abonnement télégraphique en vue de renseigner hebdomadairement les Gouverneurs Généraux sur les nouvelles importantes et le prix des produits africains sur le marché d'Anvers	125,000 »
6	»	Publication du <i>Bulletin officiel</i>	
7	»	Subventions diverses à des congrès, associations et sociétés scientifiques. Participation dans les frais de Bureaux internationaux :	
		Service des Conférences populaires coloniales et Informations fr.	60,000 »
		Union coloniale belge	50,000 »
		Société d'agriculture tropicale	600 »
		Association internationale d'agronomie coloniale	200 »
		Participation aux frais du Bureau international de l'Union postale universelle de Berne.	690 »
		Participation aux frais du Bureau international de l'Union télégraphique et radio-télégraphique	1,446 »
		Subside : Mutuelle congolaise.	4,000 »
		— Club africain d'Anvers.	1,000 »
		— Croix verte coloniale	100 »
		— Exposition permanente, Association de planteurs, etc., d'Anvers.	3,000 »
		Adhésion à l'Institut international agricole de Rome	6,250 »
		Institut colonial international	4,500 »
		Participation aux frais du Bureau international des tarifs douaniers	1,488 »
		Association internationale pour la Protection de l'Enfance	50 »
8	»	Premier terme des pensions. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	
9	»	Secours à accorder à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes autres que celles désignées ci-avant.	
10	»	Abonnement de l'avocat du Département. Honoraires d'avocats et d'avoués. Frais de procédure, déboursés, amendes, etc.	
11	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget	
TOTAL DU CHAPITRE I			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
2,732,540	2,566,270	166,270	»	
25,000	25,000	»	»	
25,000	48,000	»	23,000	ART. 4 (nouveau). — En 1921, ce crédit figurait sous le littéra d de l'article 2. Diminution justifiée par l'avancement des travaux de liquidation provoqués par la guerre.
480,000	480,000	»	»	
50,000	50,000	»	»	
133,324	132,338	986	»	ART. 7. — Augmentation résultant de la revision des diverses subventions.
7,000	2,000	5,000	»	ART. 8. — Augmentation résultant des premiers termes de pension à liquider en 1922, par suite de la mise à la retraite de plusieurs fonctionnaires.
5,000	10,000	»	5,000	ART. 9. — Diminution résultant de ce que les secours pour frais de dernière maladie et de funérailles sont rattachés à l'article 2.
18,000	18,000	»	»	
2,000	2,000	»	»	
3,477,864	3,333,608	172,256	28,000	
AUGMENTATION . . . fr.		144,256		

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE II.							
MUSÉE DU CONGO BELGE ET LABORATOIRE DE RECHERCHES CHIMIQUES ET ONILOGIQUES A TERVUEREN.							
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service du Musée et du Laboratoire de recherches chimiques et onialogiques à Tervueren. Indemnités des membres de la Commission de surveillance et de géodésie et des savants appelés au Musée :							
			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 45%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="width: 40%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> </table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	
Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.					
a.		<i>Musée de Tervueren.</i>					
		Directeur	1 16,070				
		Chefs de section	3 9,700 à 13,340				
		Attachés	3 6,050 à 9,050				
		Employés	2 4,100 à 7,350				
		Dessinateur-photographe	1 4,100 à 7,350				
		Préparateurs	4 4,100 à 7,350				
		Surveillant en chef	1 4,100 à 5,800				
		Gardiens de collection aide-préparateurs	7 3,850 à 5,200				
		Surveillants	11 3,850 à 5,200	301,000 »			
		Concierge	1 3,850 à 5,200				
		Velleur de nuit	1 3,850 à 5,200				
		Nettoyeuses	3 2,000				
		Vestlairste	1 2,000				
		Hommes de peine	5 3,600				
		Personnel à l'essai ou à titre temporaire	5 3,500 à 7,900				
		TOTAL	49				
b.		<i>Laboratoire de recherches.</i>					
		Chef de service	1 11,650		30,800 »		
		Chimiste	1 7,870				
		Garçons de laboratoire	2 3,850 à 5,300				
		Nettoyeuse	1 1,800				
		TOTAL	5				
c.		Frais de représentation du Directeur, indemnités de logement et autres — Augmentations de traitements. Nominations et promotions. Indemnités fixes au personnel scientifique. Indemnités pour frais de dernière maladie et de funérailles et pour frais de représentation. Indemnités de logement aux membres du personnel scientifique non logés au Musée. Indemnités de résidence aux fonctionnaires, employés et gens de service. Secours exceptionnels à des agents du Musée. Salaires des ouvriers employés pour divers travaux du Musée. Indemnités au secrétaire de la Commission de surveillance et de géodésie. Jetons de présence. Indemnité familiale :					
		1° Musée de Tervueren		32,000 »			
		2° Laboratoire de recherches		7,700 »			
		TOTAL fr.		371,500 »			
15	»	Frais de route et de séjour du personnel du Musée et du Laboratoire de recherches, des membres des Commissions et des savants appelés au Musée. Missions à l'étranger					
14	»	Travaux extraordinaires autorisés au préalable par le Ministre					
A REPORTER fr.							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
374,500 »	341,300 ⁽¹⁾ »	30,200 »	»	(1) Déduction faite de la partie de crédit de 2,000 francs reportée à l'article 14. ART. 12. — Augmentation destinée à faire face au relèvement de barème consécutif à la mesure générale prise en faveur du personnel de l'Etat (arrêté royal du 28 mars 1921), ainsi qu'aux promotions et augmentations régulières de traitement en 1922.
7,500 »	7,500 »	»	»	
2,000 »	2,000 »	»	»	ART. 14 (nouveau). — En 1921, ce crédit figurait parmi les dépenses prévues au littéra b (ancien) de l'article 12.
381,000 »	350,800 »	30,200 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																											
		REPORT. fr.																											
15	»	<p>Matériel en général et mobilier du Musée et du Laboratoire de recherches. Entretien des locaux. Bibliothèque. Fournitures de bureau. Frais de télégrammes et de correspondances. Achat de collections et d'œuvres d'art. Entretien et transport des collections scientifiques. Laboratoire. Photographies :</p> <p style="padding-left: 40px;">Entretien des locaux et du mobilier. Éclairage, chauffage, matériel et produits d'entretien. Matériel et fournitures de bureau. Impression de registres, imprimés, dessins. Transport de matériel, ports de lettres, télégrammes, téléphone, menus frais Bibliothèque. Achat de collections et d'œuvres d'art. Préparations. Matériel et accessoires. Echantillonnage, montage, piquage, empaillage. Entretien des collections et conservation, outillage, verreries, récipients, emballage, caisses, produits, matériel pour exhibition des objets, traduction des notices explicatives. Transport des collections. Laboratoire de chimie. Service photographique, plaques, papiers, produits :</p> <table style="margin-left: 80px; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">1° Musée de Tervueren</td> <td style="text-align: right;">204,800</td> </tr> <tr> <td>2° Laboratoire de recherches</td> <td style="text-align: right;">31,800</td> </tr> </table>	1° Musée de Tervueren	204,800	2° Laboratoire de recherches	31,800																							
1° Musée de Tervueren	204,800																												
2° Laboratoire de recherches	31,800																												
16	»	Annales et publications du Musée de Tervueren.																											
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.																											
CHAPITRE III.																													
ÉCOLES COLONIALES.																													
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service des Écoles coloniales de Bruxelles et d'Anvers :																													
1° École coloniale de Bruxelles :																													
		REPORT. fr.																											
17	a.	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENTS annuels</th> <th style="width: 10%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Directeur-professeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,000</td> <td rowspan="6" style="vertical-align: middle; text-align: center;">65,000</td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td style="text-align: center;">16</td> <td style="text-align: center;">1,000 à 3,500</td> </tr> <tr> <td>Chargés de cours.</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">600</td> </tr> <tr> <td>Conférenciers.</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">800</td> </tr> <tr> <td>Instructeur militaire</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">884</td> </tr> <tr> <td>Personnel subalterne: huissier, feutier, concierge, nettoyeuse</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">2,000 à 6,200</td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">TOTAL</td> <td style="text-align: center;">30</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels	DÉPENSES.	Directeur-professeur	1	5,000	65,000	Professeurs	16	1,000 à 3,500	Chargés de cours.	5	600	Conférenciers.	3	800	Instructeur militaire	1	884	Personnel subalterne: huissier, feutier, concierge, nettoyeuse	4	2,000 à 6,200	TOTAL	30		
	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels	DÉPENSES.																										
Directeur-professeur	1	5,000	65,000																										
Professeurs	16	1,000 à 3,500																											
Chargés de cours.	5	600																											
Conférenciers.	3	800																											
Instructeur militaire	1	884																											
Personnel subalterne: huissier, feutier, concierge, nettoyeuse	4	2,000 à 6,200																											
TOTAL	30																												
	b.	<p>Augmentations de traitements et d'indemnités. Nominations et promotions. Indemnités de résidence, familiale et autres. Frais de déplacement. Secours. Frais de dernière maladie et de funérailles</p> <p style="text-align: right;">21,700</p> <p style="text-align: right;">TOTAL fr. 86,700</p>																											
		2° École coloniale supérieure d'Anvers (<i>pour mémoire</i>).																											
		A REPORTER. fr.																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
381,000 »	350,800 »	30,200 »	»	
236,600 »	263,000 »	»	26,400 »	ART. 15. -- Diminution résultant de la compression des dépenses.
20,000 »	20,000 »	»	»	
637,600 »	633,800 »	30,200 »	26,400 »	
AUMENTATION. . fr.		3,800 »		
86,700 »	86,700 »	»	»	<p>ART. 17. — Le texte de cet article est modifié de façon à comprendre, tant l'Ecole coloniale de Bruxelles que l'Ecole coloniale supérieure d'Anvers, ces deux institutions concourant toutes deux à la préparation des fonctionnaires coloniaux.</p> <p>L'Ecole coloniale de Bruxelles a été instituée par l'arrêté royal du 30 septembre 1910. Elle donne annuellement, en trois sessions, quelques cours pratiques d'une durée chacune de trois mois, en vue d'assurer une préparation générale aux fonctionnaires et agents de la Colonie.</p> <p>L'Ecole coloniale supérieure d'Anvers a été créée par l'arrêté royal du 14 janvier 1920 et la loi du 8 mars 1920 lui a accordé la personnification civile.</p> <p>Elle donne un enseignement colonial complet de caractère universitaire portant sur trois années de cours, plus une année de service militaire se plaçant entre la deuxième et la troisième année d'enseignement.</p> <p>Le poste relatif à l'Ecole supérieure d'Anvers ne figure au budget de 1922 que pour mémoire, pour la raison que cet établissement scientifique est en voie de construction et d'organisation et que ses revenus actuels lui permettent de couvrir les frais de son enseignement.</p> <p>Le compte de gestion de l'école sera communiqué annuellement aux Chambres, en même temps que celui du budget de l'exercice auquel il se rapporte.</p>
86,700 »	86,700 »	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																											
		REPORT. . . fr.																																											
18	"	<p>Matériel en général et mobilier de l'École coloniale de Bruxelles. Fournitures de bureau et matériel classique. Frais de télégrammes et de correspondances. Bibliothèque :</p> <p>Entretien des locaux. Fournitures de bureau et matériel classique. Chauffage. Éclairage. Téléphone. Frais de correspondances. Achat et entretien de meubles. Bibliothèque</p> <p style="text-align: right;">TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.</p>																																											
CHAPITRE IV.																																													
ÉCOLE DE MÉDECINE TROPICALE.																																													
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service :																																													
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 15%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENTS annuels.</th> <th style="width: 10%;">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a. Directeur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">14,900</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Professeurs</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">2,000 à 4,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Préparateur</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">6,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Garçon de laboratoire</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,800</td> <td style="text-align: center;">56,400 »</td> </tr> <tr> <td>Dactylographe</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">3,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>19 Concierge</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuse</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: center;">TOTAL. . .</td> <td style="text-align: center;">14</td> <td></td> </tr> <tr> <td>b.</td> <td></td> <td> <p>Indemnités de représentation, de résidence, familiale et autres. Augmentations de traitement. Nominations et promotions. Frais de déplacement. Secours. Frais de dernière maladie et de funérailles</p> <p style="text-align: right;">TOTAL fr. 83,400 »</p> </td> <td style="text-align: center;">27,000 »</td> </tr> <tr> <td>20</td> <td>"</td> <td> <p>Matériel en général et mobilier de l'École de médecine tropicale. Entretien des locaux. Bibliothèque. Laboratoire. Fournitures de bureau et matériel classique. Frais de télégrammes et de correspondances :</p> <p>Matériel et appareils scientifiques. Produits de laboratoire, animaux d'expérience, entretien. Entretien des bâtiments. Chauffage, éclairage. Frais de correspondances. Achats de livres et de périodiques, frais de reliure. Menues dépenses</p> <p style="text-align: right;">TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.</p> </td> </tr> </tbody> </table>		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	a. Directeur	1	14,900		Professeurs	5	2,000 à 4,000		Préparateur	1	6,200		Garçon de laboratoire	1	4,800	56,400 »	Dactylographe	1	3,600		19 Concierge	1	5,200		Nettoyeuse	1	2,000			TOTAL. . .	14		b.		<p>Indemnités de représentation, de résidence, familiale et autres. Augmentations de traitement. Nominations et promotions. Frais de déplacement. Secours. Frais de dernière maladie et de funérailles</p> <p style="text-align: right;">TOTAL fr. 83,400 »</p>	27,000 »	20	"	<p>Matériel en général et mobilier de l'École de médecine tropicale. Entretien des locaux. Bibliothèque. Laboratoire. Fournitures de bureau et matériel classique. Frais de télégrammes et de correspondances :</p> <p>Matériel et appareils scientifiques. Produits de laboratoire, animaux d'expérience, entretien. Entretien des bâtiments. Chauffage, éclairage. Frais de correspondances. Achats de livres et de périodiques, frais de reliure. Menues dépenses</p> <p style="text-align: right;">TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.</p>
	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																																										
a. Directeur	1	14,900																																											
Professeurs	5	2,000 à 4,000																																											
Préparateur	1	6,200																																											
Garçon de laboratoire	1	4,800	56,400 »																																										
Dactylographe	1	3,600																																											
19 Concierge	1	5,200																																											
Nettoyeuse	1	2,000																																											
	TOTAL. . .	14																																											
b.		<p>Indemnités de représentation, de résidence, familiale et autres. Augmentations de traitement. Nominations et promotions. Frais de déplacement. Secours. Frais de dernière maladie et de funérailles</p> <p style="text-align: right;">TOTAL fr. 83,400 »</p>	27,000 »																																										
20	"	<p>Matériel en général et mobilier de l'École de médecine tropicale. Entretien des locaux. Bibliothèque. Laboratoire. Fournitures de bureau et matériel classique. Frais de télégrammes et de correspondances :</p> <p>Matériel et appareils scientifiques. Produits de laboratoire, animaux d'expérience, entretien. Entretien des bâtiments. Chauffage, éclairage. Frais de correspondances. Achats de livres et de périodiques, frais de reliure. Menues dépenses</p> <p style="text-align: right;">TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.</p>																																											

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
86,700 »	86,700 »	»	»	ART. 18. — Augmentation nécessitée par les besoins grandissants de l'École (fournitures classiques, matériel, frais de correspondances et bibliothèque).
20,700 »	15,700 »	5,000 »	»	
107,400 »	102,400 »	5,000 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		5,000 »		
83,400 »	69,672 »	13,728 »	»	ART. 19. — Augmentation destinée à permettre le relèvement du barème des allocations accordées aux professeurs et à faire face aux augmentations régulières de traitement du personnel subalterne.
25,000 »	25,000 »	»	»	
108,400 »	94,672 »	13,728 »	»	
AUGMENTATION. . . fr.		13,728 »		

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																		
CHAPITRE V.																																																																				
JARDIN COLONIAL DE LAEKEN.																																																																				
Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																																				
21	a.	Directeur Attaché Chef-jardinier Jardinier-comptable Jardinier-chauffeur Jardinier-aide-chauffeur Jardiniers	<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="1034 712 1098 757">Nombre d'agents.</th> <th data-bbox="1129 712 1257 757">TRAITEMENTS annuels.</th> <th data-bbox="1289 712 1385 757">DÉPENSES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="1059 786 1075 808">1</td> <td data-bbox="1114 786 1257 808">11,500 à 17,000</td> <td data-bbox="1299 786 1378 808"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1059 808 1075 831">1</td> <td data-bbox="1177 808 1225 831">7,600</td> <td data-bbox="1299 808 1378 831"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1059 831 1075 853">1</td> <td data-bbox="1177 831 1225 853">7,000</td> <td data-bbox="1299 831 1378 853"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1059 853 1075 875">1</td> <td data-bbox="1177 853 1225 875">3,200</td> <td data-bbox="1299 853 1378 875">30,500 »</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1059 875 1075 898">1</td> <td data-bbox="1177 875 1225 898">5,500</td> <td data-bbox="1299 875 1378 898"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1059 898 1075 920">1</td> <td data-bbox="1177 898 1225 920">4,200</td> <td data-bbox="1299 898 1378 920"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1059 920 1075 943">2</td> <td data-bbox="1177 920 1225 943">3,700</td> <td data-bbox="1299 920 1378 943"></td> </tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="874 972 938 994" style="text-align: center;">TOTAL</td> <td data-bbox="1059 972 1075 994" style="text-align: center;">8</td> <td data-bbox="1299 972 1378 994"></td> <td data-bbox="1299 972 1378 994"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="288 1003 309 1025" rowspan="2">b.</td> <td data-bbox="443 1003 1267 1070" rowspan="2">Augmentations de traitement. Nominations et promotions. Indemnités de résidence, familiale et autres. Frais de route et de séjour. Salaires des ouvriers ou apprentis supplémentaires. Secours. Frais de dernière maladie et de funérailles</td> <td data-bbox="1299 1048 1378 1070" rowspan="2">13,300 »</td> <td data-bbox="1091 1122 1267 1144" rowspan="2" style="text-align: right;">TOTAL fr.</td> <td data-bbox="1299 1122 1378 1144" rowspan="2">65,800 »</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1091 1122 1267 1144"></td> <td data-bbox="1299 1122 1378 1144"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="193 1189 220 1211" rowspan="2">22</td> <td data-bbox="288 1189 309 1211" rowspan="2">»</td> <td data-bbox="363 1189 1394 1256" rowspan="2">Matériel en général et mobilier du Jardin colonial de Laeken. Entretien des serres, bâtiments, jardins et collections botaniques. Fournitures de bureau. Frais de télégrammes et de correspondances. Transport :</td> <td colspan="2" data-bbox="443 1285 1394 1375" rowspan="2"> Achat de matériel agricole, engrais, désinfectants, plantes, graines et autres éléments de reproduction. Matériaux et produits pour l'entretien des serres, locaux et habitations. Chauffage, éclairage, réparation des appareils de chauffage. Matériel et fournitures de bureau. Frais de correspondances. Frais de transport. Divers </td> </tr> <tr> <td data-bbox="1050 1435 1394 1458" style="text-align: right;">TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.</td> <td data-bbox="1299 1435 1378 1458"></td> </tr> <tr> <td colspan="3" data-bbox="459 1576 1315 1599" style="text-align: center;">DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td colspan="3" data-bbox="772 1697 995 1727" style="text-align: center;">CHAPITRE VI.</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td colspan="3" data-bbox="804 1765 963 1787" style="text-align: center;">SERVICES DIVERS.</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="193 1823 220 1845" rowspan="2">23</td> <td data-bbox="288 1823 309 1845" rowspan="2">»</td> <td data-bbox="373 1823 1394 1890" rowspan="2">Musée de Tervueren : acquisition d'objets mobiliers pour l'installation des collections économiques. Frais divers se rapportant à cette installation</td> <td colspan="2" data-bbox="1034 1935 1394 1957" rowspan="2" style="text-align: right;">TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1034 1935 1394 1957"></td> <td data-bbox="1299 1935 1378 1957"></td> </tr> </tbody> </table>	Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.	1	11,500 à 17,000		1	7,600		1	7,000		1	3,200	30,500 »	1	5,500		1	4,200		2	3,700		TOTAL		8			b.	Augmentations de traitement. Nominations et promotions. Indemnités de résidence, familiale et autres. Frais de route et de séjour. Salaires des ouvriers ou apprentis supplémentaires. Secours. Frais de dernière maladie et de funérailles	13,300 »	TOTAL fr.	65,800 »			22	»	Matériel en général et mobilier du Jardin colonial de Laeken. Entretien des serres, bâtiments, jardins et collections botaniques. Fournitures de bureau. Frais de télégrammes et de correspondances. Transport :	Achat de matériel agricole, engrais, désinfectants, plantes, graines et autres éléments de reproduction. Matériaux et produits pour l'entretien des serres, locaux et habitations. Chauffage, éclairage, réparation des appareils de chauffage. Matériel et fournitures de bureau. Frais de correspondances. Frais de transport. Divers		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.					CHAPITRE VI.					SERVICES DIVERS.					23	»	Musée de Tervueren : acquisition d'objets mobiliers pour l'installation des collections économiques. Frais divers se rapportant à cette installation	TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.			
		Nombre d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	DÉPENSES.																																																																
		1	11,500 à 17,000																																																																	
		1	7,600																																																																	
		1	7,000																																																																	
		1	3,200	30,500 »																																																																
		1	5,500																																																																	
1	4,200																																																																			
2	3,700																																																																			
TOTAL		8																																																																		
b.	Augmentations de traitement. Nominations et promotions. Indemnités de résidence, familiale et autres. Frais de route et de séjour. Salaires des ouvriers ou apprentis supplémentaires. Secours. Frais de dernière maladie et de funérailles	13,300 »	TOTAL fr.	65,800 »																																																																
22	»	Matériel en général et mobilier du Jardin colonial de Laeken. Entretien des serres, bâtiments, jardins et collections botaniques. Fournitures de bureau. Frais de télégrammes et de correspondances. Transport :	Achat de matériel agricole, engrais, désinfectants, plantes, graines et autres éléments de reproduction. Matériaux et produits pour l'entretien des serres, locaux et habitations. Chauffage, éclairage, réparation des appareils de chauffage. Matériel et fournitures de bureau. Frais de correspondances. Frais de transport. Divers																																																																	
					TOTAL DU CHAPITRE V. . . . fr.																																																															
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.																																																																				
CHAPITRE VI.																																																																				
SERVICES DIVERS.																																																																				
23	»	Musée de Tervueren : acquisition d'objets mobiliers pour l'installation des collections économiques. Frais divers se rapportant à cette installation	TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.																																																																	

DEVELOPPEMENTS. — DEPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
68,800	69,010	»	3,210	ART. 21. — Diminution résultant de l'économie réalisée sur les frais de main-d'œuvre supplémentaire.
35,305	41,665	»	6,160	ART. 22. — Diminution résultant du fait qu'il n'y a pas de travaux importants de réfection ou d'entretien prévus pour 1922.
101,505	110,675	»	9,370	
DIMINUTION. . fr.		9,370		
25,000	»	25,000	»	ART. 23 (nouveau). — Dépense urgente et indispensable pour l'installation des collections économiques qui encombrant actuellement les locaux de préparation.
25,000	»	25,000	»	
AUGMENTATION. . fr.		25,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1922.

NUMÉRO des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation</h1>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale fr.
II.	Musée du Congo belge et Laboratoire de recherches chimiques et onialogiques à Tervueren .
III.	Écoles coloniales
IV.	École de Médecine tropicale
V.	Jardin colonial de Laeken
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
VI.	Services divers fr.
TOTAL (Ministère des Colonies, Dépenses métropolitaines). . . . fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1922.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1921.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,477,864 »	3,333,608 »	144,256 »	»	
637,600 »	633,800 »	3,800 »	»	
107,400 »	102,400 »	5,000 »	»	
108,400 »	94,672 »	13,728 »	»	
101,303 »	110,675 »	»	9,370 »	
4,452,569 »	4,275,155 »	166,784 »	9,370 »	
25,000 »	»	25,000 »	»	
4,457,569 »	4,275,155 »	191,784 »	9,370 »	
AUGMENTATION. . . . fr.		182,414 »		